

DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'E.P.I. Paris, 9 octobre 1999

Des conditions incontournables...

Les Technologies de l'Information et de la Communication sont devenues un phénomène culturel de première grandeur. Aussi indispensables que le papier et le stylo ce sont des instruments d'échange et de création dont le système éducatif se doit d'assurer la maîtrise à tous les niveaux.

L'assemblée générale de l'EPI prend acte des avancées faites dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication grâce à une politique volontariste dans de nombreux ministères dont celui de l'Éducation nationale. Même s'ils restent insuffisants dans l'ensemble, des efforts ont été accomplis au niveau des équipements et des ressources logicielles. Il est indispensable de faire également avancer les dossiers concernant les contenus, la formation des maîtres, les personnes-ressources sur le plan pédagogique mais aussi sur celui de la maintenance technique.

Comme chacun le sait bien, si les conditions matérielles sont nécessaires elles sont loin d'être suffisantes. Ainsi, la pratique des ressources des TICE en situation de classe, leur exploitation pédagogique, vont bien au-delà de la démarche « presse-bouton ». L'enseignant, s'il ne veut pas perdre sa légitimité - celle qui résulte de ses compétences - se doit de maîtriser raisonnablement ses outils matériels et logiciels.

On ne dira jamais assez qu'un des freins puissants à l'utilisation des TICE est l'insuffisante confiance en eux de trop d'enseignants vis à vis d'une technique qu'ils ne dominent pas. Les rapports fragiles entre les élèves et les enseignants reposent en grande partie sur la compétence reconnue à ces derniers sur le plan de la connaissance et des savoir-faire. Or, il y a très loin de l'utilisation solitaire et hésitante de l'ordinateur à son utilisation collective avec la classe entière. A fortiori quand il s'agit de le faire utiliser par les élèves en tant qu'acteurs conscients maîtrisant ces technologies et non comme des consommateurs passifs. Ceux et celles qui n'ont jamais enseigné ne comprennent pas forcément cela. N'est-ce

pas une des raisons essentielles au fait que la plupart des enseignants utilisent l'ordinateur chez eux (essentiellement à des fins de bureautique et de liaison Internet) mais que peu le pratiquent - du moins dans l'enseignement général - avec leurs élèves ? Nous voyons là l'impérieuse et urgente nécessité de la formation des maîtres mais aussi de la mise en place de personnes-ressources.

Même si les situations sont variables d'une Académie à l'autre, on peut dire que la formation initiale en IUFM, en dépit de la réforme en cours et des textes déjà anciens, n'intègre que trop lentement les « nouvelles technologies » qui, notamment dans le domaine disciplinaire, sont loin de concerner l'ensemble des 28 000 nouveaux enseignants formés chaque année. De surcroît, même quand elles sont présentes dans le cursus, ces compétences ne sont validées ni aux examens ni aux concours et il n'existe pas de diplôme de référence.

Pour ce qui concerne la formation continue, les moyens matériels et humains dont disposent les IUFM sont insuffisants compte tenu des besoins et des enjeux considérables (près de 900 000 enseignants en exercice). L'enquête de rentrée dont nous avons pris l'initiative fait apparaître les demandes importantes du terrain dans des situations très diverses. La formation de proximité, sans exclure les autres approches, permet d'y répondre de façon adaptée et est de nature à créer une dynamique dans l'établissement. Depuis longtemps déjà, l'E.P.I. recommande la formation plus approfondie de 10 % des enseignants qui reconstituerait la réserve de compétences dans laquelle il serait possible de recruter les enseignants d'informatique, les formateurs, les personnes-ressources sur le plan pédagogique, les concepteurs de logiciels... Il reste également à prévoir des postes pour la maintenance technique des matériels et des logiciels, ouvriers professionnels, administrateurs réseau et ingénieurs réseau sur plusieurs établissements. Dans trop d'endroits, faute de maintenance, une partie des parcs ne fonctionne plus.

Un autre frein que l'EPI dénonce depuis des années est celui des programmes d'enseignement. Ceux ci doivent nécessairement intégrer de façon explicite l'utilisation des TICE toutes les fois que nécessaire et que possible. Des avancées ont déjà été faites dans plusieurs disciplines (enseignements technologiques et professionnels évidemment, sciences expérimentales, sciences économiques et sociales, etc.), certaines sont en cours, l'effort d'adaptation doit être poursuivi dans une large concertation avec les associations de spécialistes.

Reste le problème toujours récurrent de l'enseignement de l'informatique et des TICE en général.

Cet enseignement - présent au collège dans le cadre de la Technologie et dans les Lycées d'Enseignement Technologique - devrait également figurer dans un enseignement de culture générale au lycée. L'assemblée générale a pris connaissance avec intérêt de la proposition du recteur Forestier, puis du Dossier de presse de rentrée, du B.O. n°25 et de la lettre de M. Couraud, Conseiller technique de Claude Allègre (voir la rubrique Documents de la *Revue EPI* n° 95)...

Introduire les technologies de l'information et de la communication dans le tronc commun au niveau du lycée est la hauteur des enjeux du XXI^e siècle. Ce serait enfin une décision qui trancherait avec les atermoiements passés et qui obligerait à prendre à bras de corps le dossier TICE dans sa globalité.

Pour ce qui concerne la mise à niveau des élèves de seconde, l'assemblée générale s'inquiète des conditions de réalisation d'une telle opération : horaire notablement insuffisant, absence de programme, manque d'enseignants...

Il semble évident que, compte tenu de l'importance des Technologies de l'Information et de la Communication pour le pays (cf. le récent discours du Premier Ministre à Hourtin), tout effort financier pour une meilleure formation des citoyens doit être considéré comme un investissement pour l'avenir. Le développement des TICE dans le système éducatif ne se fera pas sans moyens nouveaux.

---0---

Cette déclaration et celles des assemblées précédentes peuvent être consultées sur : **<http://www.epi.asso.fr>**